

17 jan 2014 -18:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 janvier 2014

Plan de numérotation téléphonique et code d'éthique en matière d'utilisation des numéros payants

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au plan de numérotation téléphonique et au code d'éthique en matière d'utilisation des numéros payants.

Le projet vise à éliminer de la législation quelques imperfections concernant les numéros payants et à supprimer des articles devenus obsolètes. Il introduit également une redevance annuelle pour la série de numéros M2M (de machine à machine), créée par l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). Il s'agit de services de communication dans le cadre duquel les données sont transférées automatiquement entre les équipements et/ou les applications sans ou avec peu d'intervention humaine (par exemple les systèmes d'alarme).

Le projet précise en outre le contenu de l'annexe au code d'éthique en matière d'utilisation des numéros payants.

Le projet est soumis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision ainsi qu'au Comité de concertation. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif à la gestion de l'espace de numérotation national et à l'attribution et au retrait des droits d'utilisation de numéros et portant modification de l'arrêté royal du 9 février 2011 établissant le Code d'éthique pour les télécommunications

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)